

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 JUILLET 2018

LN/LC/CJ n° 2018/10

Objet de la délibération :

ACQUISITION DE PARCELLES
NON BATIES CADASTREES
SECTION AKc 260, AKb 251
et AK 252
APPARTENANT A SNCF
RESEAU ET SNCF MOBILITES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **21**

Pouvoirs : **02**

Votants : **23**

Date de la convocation :
3/07/2018

L'an deux mille dix-huit le 9 juillet 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

RAMOND Françoise, DAVID Guy, BELHOMME François, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, QUAGLIARELLA Lydie, MARCHAND Jean-Paul, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, DUCOUTUMANY Franck, STECK Robert, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, HAMARD Roland, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick.

Absents Excusés :

BONVIN Béatrice, pouvoir à F. BELHOMME
GAUTIER Martine, pouvoir à R. BASSEZ
ROYNEL Eric

Absents :

CASANOVA Paulette, PHILIPPE Didier, CHERGUI Cendrine, BEAUFORT Arnaud, BLANCHARD Flavien

Secrétaire de séance : F. BELHOMME

VU le Code de l'urbanisme notamment l'article L240-1 qui créé en faveur des communes titulaires du droit de préemption urbain un droit de priorité sur tout projet de cession d'un immeuble donnant vocation à l'attribution en propriété,

Vu le Décret n° 2015-140 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Réseau,

VU la lettre de SNCF Mobilités du 24/04/2018 portant à la connaissance de la commune son projet de cession des parcelles AKb 251, d'une superficie de 3 775 m² et AK 252, d'une superficie de 47 m², rue de la Gare,

VU la lettre de SNCF réseau du 24/04/2018 portant à la connaissance de la commune son projet de cession de la parcelle AKc 260, d'une superficie de 1 912 m², rue de la Gare,

CONSIDERANT que la commission d'urbanisme s'est réunie le 20/06/2018,

CONSIDERANT la proposition financière de SNCF Mobilités et SNCF Réseau à 5 € le m²,

Soit :

SNCF MOBILITES			
PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX AU M ²	TOTAL
AKb 251	3775	5,00 €	18 875,00 €
AK 252	47	5,00 €	235,00 €
TOTAL	3822	5,00 €	19 110,00 €

SNCF RESEAU			
PARCELLE	SUPERFICIE	PRIX AU M ²	TOTAL
AKc 260	1912	5,00 €	9 560,00 €

SOIT UN TOTAL GENERAL DE 28 670,00 €

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver lesdites acquisitions et autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à prendre

PREMIER ADJOINTE
D'EURE-ET-LOIR

16 JUL. 2018

BUREAU COURRIER
ARRIVÉE

toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles non bâties, AKb 251 et AK 252, appartenant à SNCF Mobilités, d'une superficie totale de 3 822 m², pour un montant de 19 110 € et AKc 260 appartenant à SNCF Réseau, d'une superficie de 1 912 m², pour un montant 9 560 €, soit un total de 28 670 €.
- **CHARGE** Madame le Maire ou son représentant, de prendre tout acte et de signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Epernon, le 9 juillet 2018



Le Maire,
F. RAMOND

Extrait Certifié exécutoire par le Maire à
la date du 16/07/2018
et publié le 20/07/2018

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.